

## NDS HORS-SOL

A Roanne, le 24 novembre 2022

L'UFAP-UNSa Justice dénonce, bien seul, depuis des mois, un management rétrograde et contre-productif.

Ce 23 novembre 2022, une nouvelle note de service interminable est arrivée sur nos boites mail.

La lecture de cette note est tout simplement ahurissante.

Le point culminant a été atteint lorsque qu'il est écrit : « tout retard dans la prise de service fera l'objet d'un rappel à l'ordre par l'encadrement et peut conduire à **un retrait d'un 30** lème pour travail non/mal fait. »

Le message est clair, si vous êtes en retard, ne venez pas, de toute façon votre salaire sera ponctionner !!!

## Et l'ensemble de cette note de service est du même acabit.

On nous rappelle que les jours enfants malade ne sont pas un droit, on ne doit pas prendre plus de 5 mn le matin pour se changer (quel est le cadre légal de cette demande ???), et la liste est longue ...

Cette NDS cite la circulaire ARTT du 27 décembre 2001, a priori, notre direction l'a lue en diagonale !!!

*L'UFAP-UNSa Justice* informe notre direction qu'il est noté dans le chapitre 2.2.3.1 de l'ARTT que le temps de repos est de 11 heures et non 10 heures.

Pour rappel dans cette circulaire, il est demandé de « conjuguer les vies familiale et professionnelle », « moderniser la gestion des ressources humaines », « enrichir le dialogue entre les acteurs professionnels », etc ...

On est loin de ce genre de considération en lisant cette note de service! Pour information, ils manquent 32 personnes en uniforme sur notre structure, sans compté les CMO, disponibilité, etc ...

L'UFAP-UNSa Justice prendra ses responsabilités si d'aventure notre direction ne change pas sa façon de manager.

Jean-Louis Picornell pour l'UFAP-UNSa Justice



